

La plate-forme ressources en éducation et promotion de la santé, s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé et de respect des valeurs que cela impose. A ce titre, les associations, organismes ou personnes adhérant à la plate-forme s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

### **1. Une vision globale de la santé**

Une définition positive de la santé doit, dans l'état actuel de nos connaissances, comporter des notions essentielles : la santé est l'équilibre et l'harmonie de toutes les possibilités de la personne humaine, biologiques, psychologiques et sociales. Ce qui exige d'une part la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme qui sont qualitativement les mêmes pour tous les êtres humains, d'autre part une adaptation sans cesse remise en question de l'homme à un environnement en perpétuelle mutation. S'appuyant sur la charte d'Ottawa, cette définition de la santé reconnaît la multiplicité et la diversité des déterminants de la santé qu'ils soient d'ordre biologique, psychologique comportemental, environnemental.

### **2. La démarche globale de la promotion de la santé**

La PFR s'appuie sur les conceptions de la promotion de la santé définies par l'OMS (charte d'Ottawa 1986). Elle en tire les orientations suivantes :

- si la santé n'est pas la résultante des seuls processus médicaux, elle est cependant largement dépendante de l'accès aux soins et de la qualité des soins dispensés. Aussi la coopération avec les professionnels des soins doit être constamment recherchée par les acteurs de prévention et de promotion de la santé

- les approches thématiques et parcellaires doivent être évitées au profit d'une approche plus globale, de nature à appréhender les populations dans leurs conditions de vie et à intervenir dans les différents axes de la charte d'Ottawa.

### **3. Définition de l'éducation pour la santé**

L'éducation pour la santé s'inscrit dans une politique de promotion de la santé telle que définie par la charte d'Ottawa. Elle a pour but que chaque citoyen acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celles de la collectivité. Elle s'adresse à toute la population avec le souci d'être accessible à chacun.

### **4. Le respect des équilibres individuels et sociaux**

Les habitudes de vie de la population sont le résultat de l'adaptation à ses conditions de vie et aux différentes influences notamment sociales. Ces habitudes, qu'elles qu'en soient les conséquences sur la santé peuvent être facteurs de qualité de vie individuelle ou de cohésion sociale. La nécessité de respecter ces équilibres impose la prudence quand les populations sont invitées à adopter d'autres modes de vie considérés a priori comme plus favorables à la santé.

### **5. Responsabilité et autonomie des individus**

Chaque personne est l'auteur de son propre projet de vie. Il appartient aux acteurs de l'Education pour la Santé de l'aider à le réaliser en favorisant l'accès aux droits, aux soins, à la prévention et aux connaissances disponibles.

### **6. Une approche participative**

Les acteurs de la PFR facilitent et accompagnent, par tous les moyens, la participation de la population à la définition des besoins, des objectifs et au choix des modes d'action pour les atteindre. Pour eux, les personnes et groupes sont reconnus comme détenteurs d'un savoir et de compétences en matière de santé. De ce fait, les acteurs de la PFR facilitent par tous les moyens l'expression de ce savoir et de ces compétences, leur développement et leur mobilisation dans l'objectif de la résolution des problèmes de santé.

### **7. Un investissement pour l'ensemble de la population et une lutte contre les inégalités**

Les acteurs de la PFR participent par leurs actions à la réduction des inégalités sociales en direction de toutes les populations sans aucune forme de discrimination basée sur l'âge, le sexe, l'origine ethnique, l'identité culturelle, la nationalité.